

ETUDES PREPARANT AU DIPLOME DE CHIRURGIEN-DENTISTE

Posté par: formations-concours

Publiée le : 16/10/2008 21:05:11

ACCES Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat français, ou titre admis en dispense, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires. Les candidats de nationalité étrangère doivent justifier d'un titre donnant accès, dans leur pays, à des études similaires.

Attention : théoriquement, la formation est ouverte à tous les bacheliers. Cependant, on remarque que 95 % des étudiants qui réussissent le concours de fin de première année sont titulaires d'un baccalauréat scientifique.

NB : Tout étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une partie de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins doit remplir les obligations vaccinales en vigueur contre la tuberculose, la hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. **FORMATION** Les études d'odontologie (chirurgie dentaire) sont dispensées dans les unités de formation et de recherche (UFR) d'odontologie. Les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques et comprennent des stages. Les études se déroulent sur trois cycles : un premier cycle de deux ans, un deuxième cycle de trois ans et un troisième cycle comportant soit une année (troisième cycle court) soit trois années pour les étudiants ayant présentement avec succès le concours de l'internat en odontologie (troisième cycle long). - **Le premier cycle et la première année du deuxième cycle** La première année (PCEM1) est commune aux études médicales, odontologiques et de sage-femme. Elle peut être suivie également avec certaines formations paramédicales. Elle comprend des enseignements théoriques (notamment des modules de physique, de biophysique, de chimie et de biochimie, de biologie moléculaire et cellulaire, et un module de sciences humaines et sociales), des enseignements dirigés et pratiques, qui doivent représenter au moins 30 % des enseignements et pour lesquels l'assiduité des étudiants est obligatoire.

Des épreuves de classement sont organisées à la fin de cette première année en vue d'admettre un nombre limité d'étudiants, déterminé régulièrement chaque année, à poursuivre leurs études : c'est le numerus clausus. En 2000, sur les 26 328 étudiants qui ont passé le concours de PCEM1, 3931 ont été admis en deuxième année de médecine et 800 en deuxième année d'odontologie.

Les épreuves du concours sont des questionnaires à choix multiple (QCM) et les épreuves portant sur le module de sciences humaines et sociales sont de caractère réactionnel. Ces épreuves de sciences humaines et sociales comptent pour 20 % des coefficients aux épreuves d'admission en deuxième année.

Les inscriptions en PCEM1 sont limitées à **La deuxième année du premier cycle (PCEO2) et première année du deuxième cycle (DCEO1) des études odontologiques**. Les enseignements obligatoires comprennent des matières telles que la biologie, l'anatomie, l'embryologie ou la physiologie. Des enseignements complémentaires sont laissés aux choix de l'étudiant. Ils permettent soit de compléter des disciplines obligatoires, soit de découvrir d'autres domaines comme le droit ou l'économie.

D'autre part, durant ces années, 100 à 150 heures de stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières sont prévues, dans des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire (CSE) ou dans les services d'odontologie des établissements hospitaliers.

Le passage dans l'année supérieure est subordonné à la validation des enseignements théoriques, dirigés, pratiques, obligatoires et optionnels mais aussi à la validation des stages.

NB : à partir de la deuxième année d'études, les universités peuvent prévoir des stages d'initiation à la recherche, d'une durée de 100 heures, destinés aux étudiants qui en font la demande.

- La deuxième année (DCEO2) et la troisième année (DCEO3) du deuxième cycle Apres la première année de deuxième cycle, les étudiants commencent à réaliser des actes sur des patients. Les enseignements cliniques ou stages constituent la moitié du volume horaire total des enseignements. En DCEO2 et DCEO3 les étudiants doivent effectuer :

- des stages de participation hospitalière dans un service d'odontologie ;
- des stages hospitaliers hors des services d'urgence, d'anesthésie-réanimation, de cancérologie ou chirurgie maxilo-faciale ;
- et, la troisième année, un stage d'initiation à la vie professionnelle chez un chirurgien-dentiste, d'une durée d'au moins 25 demi-journées.

Pour passer en troisième cycle il faut :

- Avoir validé tous les enseignements ;
- Avoir obtenu le certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT), organisé à la fin de la troisième année du deuxième cycle. **- Le troisième cycle** Deux choix s'offrent aux étudiants. **Le troisième cycle court**, d'une durée d'un an, menant au seul diplôme de docteur en chirurgie-dentaire. Il prépare à l'exercice autonome de la profession et à l'approche globale du patient. L'étudiant y approfondit les techniques destinées à faciliter l'exercice de la chirurgie dentaire, aborde les notions de comptabilité ou d'économie de la santé, et les stages cliniques se diversifient (pathologie, gériatrie).

Le Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des enseignements des trois cycles et soutenu leur thèse avec succès.

Le troisième cycle long ou internat en odontologie d'une durée de trois ans, est accessible par un **concours** que les étudiants peuvent présenter soit en 5ème année soit en 6ème année de leurs études. L'internat permet d'obtenir, outre le diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire, l'attestation d'études approfondies et le titre d'ancien interne. Ce 3ème cycle long est essentiellement destiné à préparer les étudiants à une carrière hospitalo-universitaire.

Le concours est national. Peu de places sont offertes (31 pour l'année 2001-2002, dont 7 à Paris).

La formation comporte des enseignements théoriques et une formation clinique : 6 stages hospitaliers d'un semestre chacun sont exigés dans chacune des 6 orientations cliniques, parmi lesquelles l'orthopédie dento-faciale, la prothèse ou la chirurgie buccale.

L'accès à la recherche odontologique et aux concours hospitalo-universitaires est subordonné à l'obtention d'un Diplôme d'Etat de deuxième cycle approfondies (DEA). Ce DEA est accessible aux étudiants qui possèdent une maîtrise, par exemple en sciences biologiques et médicales, préparée en parallèle avec leur deuxième cycle d'études odontologiques. **- AUTRES FORMATIONS DE TROISIÈME CYCLE** (ouvertes aux titulaires du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire) **Le Certificat**

d'Etudes cliniques spéciales, mention orthodontie (CECSMO). Les titulaires de ce diplôme sont autorisés à exercer en qualité de spécialiste. **Le Diplôme**
d'Etudes supérieures de chirurgie buccale (DESCB), Pour ces deux diplômes, les internes ayant validé trois semestres d'internat et soutenu leur thèse peuvent avoir un accès direct à l'examen de fin de 1^{re} année. **Des certificats d'Etudes supérieures** (CES), **Des DESS**, en 1 an (gestion, marketing médical.)